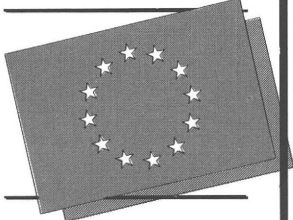


Bulletin mensuel
du Bureau de Presse
et d'Information
pour la Belgique

Commission des
Communautés
européennes

Mars 1988 / n° 123



Sommaire

- 2 Audiovisuel
- 4 Le sursaut industriel
- 5 La grande Europe
- 6 Voiture propre
- 7 Bases de données

L'EUROPE CONTINUE

L'accord inespéré conclu le 12 février par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Bruxelles lève une sérieuse hypothèque sur l'avenir de la Communauté et la mise en œuvre du grand marché. Ce n'est qu'in extremis que la Grande-Bretagne s'est ralliée à l'accord, permettant ainsi d'éviter une crise majeure de la CE. De leur côté, la RFA et la France, malgré leur souci de défendre les intérêts de leur agriculteurs à la veille d'échéances électorales, ont accepté un nouveau tour de vis pour les dépenses agricoles. Enfin, les pays les plus riches de la CE ont pleinement répondu à l'appel pour une plus grande solidarité avec leurs partenaires espagnols, portugais, irlandais et grecs. L'accord maintient „la philosophie, la cohérence et les moyens” du projet de la Commission, s'est félicité Jacques

Delors. „Jusqu'en 1992, la Communauté ne connaîtra pas de crises ou de tensions pour son financement”.

Le nouveau cadre financier prévoit que jusqu'en 1992, les dépenses de la CE ne pourront dépasser 1,3 % du PNB cumulé des Douze. Ceci permettra d'accroître les moyens financiers de la CE (actuellement de l'ordre de 1600 milliards de FB) d'environ 4 % par an. Cet accroissement sera assuré concrètement par l'introduction d'une nouvelle ressource, plafonnée à 1 % du PNB des Etats membres et modulée de manière à ne pas conduire à une trop forte hausse de la contribution de l'Italie et de la Belgique. Cette nouvelle donne financière permettra de doubler d'ici 1993 les aides dispensées par les Fonds structurels (régional, social) aux régions en retard de développement. Elles atteindront alors 600 milliards de FB. En revanche, les dépenses agricoles, qui atteignent près de 1200 milliards de FB par an, seront sévèrement contrôlées. Leur hausse sera limitée à 80 % de la croissance du PNB commu-

nautaire et des mécanismes empêchant la production d'excédents sont introduits („stabilisateurs agricoles”). Cette nouvelle réforme de l'Europe verte sera facilitée par des aides aux revenus, à la prépension et à l'abandon pendant 5 ans de la culture de terres.

Cet accord, qui devrait enfin rendre efficace la maîtrise des dépenses agricoles qui a mobilisé tant d'énergie depuis le début de la décennie, permettra aux Douze de porter toute leur attention sur l'achèvement du grand marché intérieur. Et ils ont maintenant les moyens de mettre en œuvre les politiques d'accompagnement afin que ce grand marché ne soit pas seulement une zone de libre-échange mais bien un espace de coopération (notamment dans le domaine des nouvelles technologies) et de solidarité. Mais les moyens ne sauraient suffire sans la volonté politique. Espérons que l'engagement en faveur de l'Europe réaffirmé au Sommet de Bruxelles sera confirmé tout au long de l'année.



Le Conseil européen
de Bruxelles, un nouveau
départ pour la CE.

LE PROGRAMME MEDIA

En janvier 87, la Commission a lancé ce programme pour soutenir la production audiovisuelle (cinéma, télévision, vidéo) dans la CE. En collaboration étroite avec les professionnels des douze Etats membres, une dizaine de projets concrets ont été définis dans les secteurs de la distribution, de la production et du financement. Certains d'entre eux se sont déjà concrétisés. Le grand mérite de ce programme est sans doute d'apporter un nouveau climat de confiance et de coopération dans l'audiovisuel européen, trop souvent caractérisé par les rivalités ou le manque de communication entre les producteurs des Etats membres et les conflits entre télévisions publiques et privées.

Voici la liste des projets pilotes qui doivent être lancés en 1988.

DISTRIBUTION

• **UNE COOPERATIVE EUROPEENNE** - Une amélioration de la distribution des films à petits budgets (moins de 97 millions de FB), qui représentent les trois-quarts de la production européenne, apparaît prioritaire. C'est l'objectif de la „Coopérative européenne de distribution de films low budget" dont la création a été présentée le 15 février par le commissaire Carlo Ripa di Meana. Elle prendra en charge, selon le principe des avances sur recette, la moitié des coûts de distribution en salles de cinéma de films distribués dans au moins 3 pays de la CE. Dès juin prochain, la coopérative démarrera ses activités en soutenant la distribution de 50 films.

• **UN FONDS POUR LE MULTILINGUISME** - Les barrières linguistiques constituent un obstacle majeur à la circulation des œuvres audiovisuelles en Europe. L'Union européenne de radiodiffusion et Media ont donc créé, le 21 janvier 88 à Genève, un Fonds qui accordera des aides au doublage et sous-titrage des films, en particulier ceux produits dans des langues peu répandues. Ce Fonds soutiendra aussi l'amélioration des techniques de traduction, rendue nécessaire par l'apparition de satellites de télévision qui offrent plusieurs canaux son.

• **UN MARCHÉ POUR LES PRODUCTEURS INDEPENDANTS** - Media apportera

•••



Marion Hänsel

L'EUROPE DE L'AUDIOVISUEL: AU SECOURS, LA CREATION !

Les Européens regardent actuellement 53 chaînes de télévision. Demain, ils disposeront d'une soixantaine de nouveaux programmes grâce au lancement de satellites entre 1988 et 91 qui pourront arroser l'ensemble du continent.

Mais ce nouvel Eldorado des télévisions va-t-il bénéficier à la création audiovisuelle en Europe ? „Pour captiver le plus grand nombre de spectateurs pendant le plus longtemps possible, la TV doit demander un effort mental minimum. C'est l'idée de l'image fluide comme de l'eau qui coule dans votre cerveau" commente Carlo Freccero, l'homme des programmes de Silvio Berlusconi. C'est le „message-massage" que dénonçait déjà Mc Luhan dans les années 60.

Les créateurs européens ne désespèrent pas d'imposer une autre logique. Mais confrontés à l'invasion des productions américaines, ils ont bien des faiblesses à surmonter, depuis l'écriture du scénario jusqu'à la distribution des œuvres audiovisuelles, dont 80 % ne franchissent jamais les frontières nationales. Là est le vrai défi : à l'espace audiovisuel européen de diffusion doit correspondre celui de la création. Nous sommes

condamnés à combler notre handicap culturel (difficulté à affirmer notre identité, notamment en raison des barrières de langue) et économique (étroitesse des marchés nationaux et donc des moyens financiers, par rapport aux Etats-Unis). C'est le but même que s'est donné la Commission européenne, en lançant le programme Media.

FEMI : AMELIORER LES SCENARIOS

Ça bouge dans le paysage médiatique européen ! La demande de programmes de télévision, de films et de vidéos ne cesse d'augmenter. Mais pour être en mesure de profiter de ce marché en pleine expansion, les cinéastes européens doivent être capables de proposer de bons scénarios.

C'est pourquoi le „Flemish European Media Institute" (FEMI) organise à Bruxelles des cours d'écriture de scénarios. Ils sont donnés en anglais par Frank Daniël, professeur tchèque émigré en 1969 aux Etats-Unis où il est devenu un des experts du cinéma les plus réputés. Les parti-

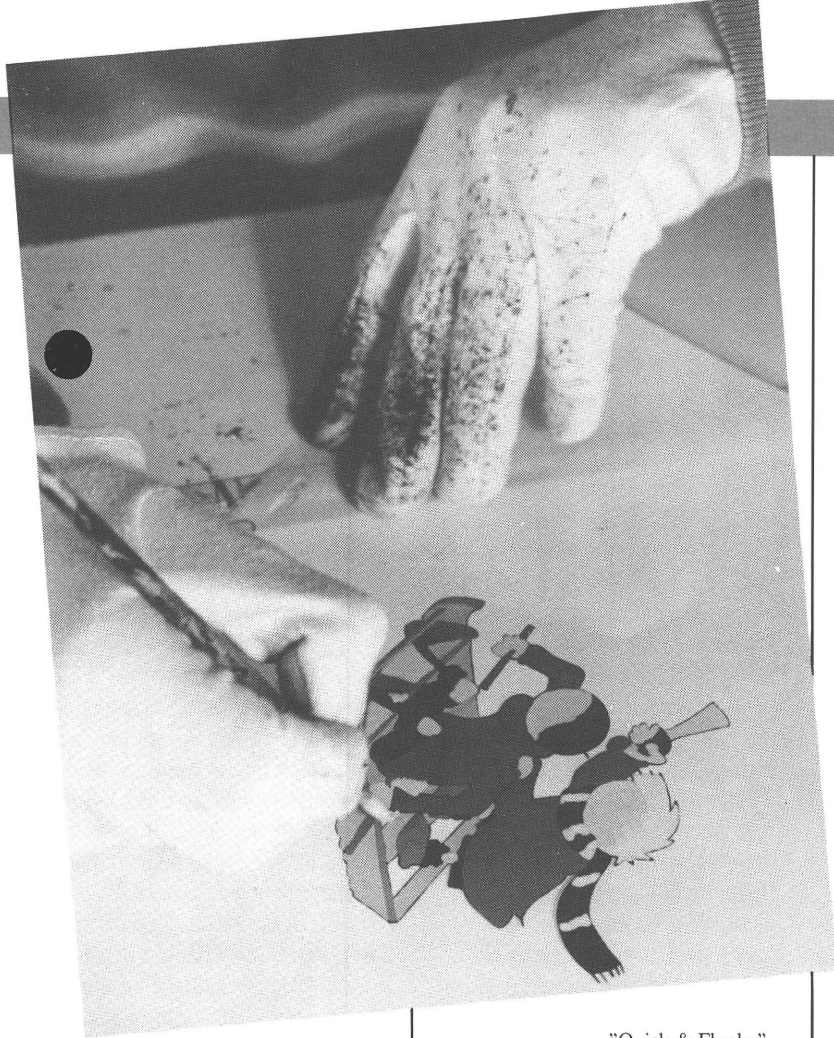
cipants viennent de tous les pays d'Europe occidentale, ce qui témoigne du succès de cette initiative unique en Europe.

Les cours

Tout le monde peut participer au séminaire - payant - sur le thème „Introduction à l'écriture d'un scénario". Le séminaire dure 10 jours. Pendant les cinq premiers jours, les assistants de Frank Daniël donnent des exercices préparatoires qui font ensuite l'objet de discussions en groupe. La seconde partie du séminaire consiste en une analyse de films par Frank Daniël lui-même. Il dis- sèque des classiques de l'histoire du cinéma afin de mettre leur structure à nu. Pour conclure le séminaire, les participants rédige- nt, à titre d'exercice, le scénario d'un court métrage qui est ensuite commenté par Frank Daniël.

L'atelier d'écriture de scénarios

Chaque année, dix candidats sont sélectionnés sur la base de leur synopsis pour participer à cet atelier. Le synopsis doit être une histoire sans dialogue qu'ils souhaitent filmer. Trois fois par an, ils travaillent à la mise au point et au tournage de cette histoire. Pour de jeunes cinéastes, c'est une occasion exceptionnelle d'acquérir un précieux bagage technique et de rencontrer des gens de la profession. Des personnalités telles que Marion Hänsel, Mark Didden, Josse De Pauw, Marc-Henri Waynberg et Peter Van Kraaij ont déjà participé à cet atelier. Contrairement à l'Europe, les Etats-Unis ont en matière d'écriture de scénarios une tradition qui remonte aux débuts de l'industrie cinématographique. Les scénarios américains sont mieux structurés et plus travaillés que les scénarios européens. C'est cette technique de base que Frank Daniël veut transmettre aux Européens.



UN GRAND MARCHE ANIME

Le dessin animé européen se meurt. Face au déferlement des productions américaines et japonaises, le Comité belge du film d'animation lance un S.O.S. A son initiative, le lancement de l'Association européenne du film d'animation a eu lieu le 16 février, lors de la Semaine du dessin animé, à Bruxelles. La Communauté française de Belgique et la Commission européenne, par le biais du programme MEDIA, lui offriront un appui financier et logistique.

Un marché en crise

„Les chaînes européennes de télévision payent les films d'animation à un prix ridiculement bas : entre 5 à 10 % des coûts de production” explique Corine Gennart de l'atelier Graphoui. Alors que la production d'un dessin animé en Belgique coûte entre 100.000 et 300.000 FB la minute, les prix d'achat varient entre 10 et 30.000 FB la minute. Le producteur ne peut donc y retrouver son compte que s'il parvient à vendre son film à une dizaine de chaînes

„Quick & Flupke”,
une série à succès réalisée
par Graphoui

au moins. Le problème est alors linguistique : il faut doubler les films, ce qui coûte cher (les enfants, clients-rois de cette industrie, ne lisent pas les sous-titres !). Les télévisions justifient la faiblesse des prix d'achat par le fait que ces films passent en général l'après-midi, aux heures d'audience où les tarifs publicitaires sont moins élevés. „De plus, ajoute Corine Gennart, les auteurs européens doivent affronter la concurrence des Américains, qui après avoir rentabilisé leurs dessins animés sur leur vaste marché intérieur, vendent à l'Europe avec un bénéfice net : ils peuvent donc se permettre de brader leurs prix. Certains donnent même gratuitement leurs dessins animés à des chaînes européennes. Ceux-ci servent alors de clip publicitaire pour leur „merchandising” : poupées et gadgets à l'effigie du héros du dessin animé”. Depuis quelques années, les Japonais ont eux aussi débarqué sur le marché européen en vendant à bas prix des films conçus par ordinateur, dont la qualité artistique est bien inférieure à celle de la production européenne.

Une offensive concrète

Parent pauvre du cinéma, le dessin animé souffre d'être méconnu du public. L'Association européenne entend donc mener d'abord une campagne de promotion multimedia au niveau européen et sensibiliser tant les spectateurs adultes que les télévisions. Autre proposition : former des „animateurs”, c'est-à-dire des créateurs de dessins animés. „Il y a en Europe, un problème de relève, explique Bernard De Vischer de City Film. Les grands animateurs n'ont pas le temps de former des jeunes et beaucoup d'auteurs se dirigent vers la publicité où ils sont nettement mieux payés”. L'un des projets de l'Association serait d'envoyer des jeunes se former à l'étranger et ensuite communiquer leurs compétences acquises par un tour des ateliers européens.

Autre idée : sauvegarder la qualité tout en s'assurant une aide technologique grâce à l'ordinateur. Si les progrès de l'image générée (en trois dimensions) par ordinateur ont d'abord supplanté ceux de l'image assistée (en deux dimensions), l'Association européenne souhaite encourager celle-ci pour préserver la création artistique du graphiste. Une collaboration dans ce but est envisagée avec l'Institut national de l'Audiovisuel, à Paris, dans le cadre du programme MEDIA.

Les producteurs de dessins animés espèrent aussi bénéficier des aides qui seront accordées par le Fonds de promotion du multilinguisme de l'Union européenne de Radiodiffusion.

Le dessin animé européen apparaît donc comme une production en crise au point de vue économique mais qui repose sur une tradition artistique solide. Seule une coopération au niveau européen, que ce soit pour réduire les coûts de production (par l'ordinateur, la co-production, etc.) ou pour mieux répondre au besoin des télévisions, permettra de relever le défi de la concurrence des pays non-européens et sauver aussi l'avenir de la production de qualité.

•••

aussi son soutien à une nouvelle association de producteurs indépendants, „Euro Aim” (European Organisation for Audiovisual Independent Market), fondée à l'initiative de Wallonie-Bruxelles Images. „Euro Aim” offrira notamment un espace spécifique pour ces producteurs, à un prix avantageux, dans les marchés de vente de films.

PRODUCTION

INFOGRAPHIE – La production des images par ordinateur est en pleine expansion. Media envisage d'encourager la formation des professionnels, la recherche sur les logiciels et les équipements de travail ainsi que l'introduction de ces techniques dans la production de dessins animés.

• **HDTV** – La première production en norme européenne de haute définition sera réalisée en automne prochain.

• **SCENARIO** – Avec la collaboration de TV publiques et privées de la CE, la création d'un Fonds pour le développement de nouvelles écritures, qui soutiendrait de jeunes auteurs, est envisagée.

• **FORMATION** – Des cycles de formation aux nouvelles méthodes de production et de gestion de l'audiovisuel débiteront dès juin 88. L'association „Les entrepreneurs de l'Audiovisuel européen”, créée en janvier à Bruxelles par une dizaine de télévisions et d'écoles de cinéma (dont l'INSAS) de la Communauté, est à l'origine de cette initiative.

• **FILM D'ANIMATION** – Des projets pour développer la production de ces films seront proposés par l'Association européenne du film d'animation.

• **REGIONS** – La promotion des studios régionaux de production, en particulier dans les zones défavorisées du Sud de l'Europe, est également étudiée.

FINANCEMENT

Des recherches sont en cours sur la création d'un Fonds de capital à risques et la promotion de nouveaux modes de financement dans l'audiovisuel. Les services de la Commission étudient aussi les problèmes de fiscalité liés notamment aux coproductions.

LE SURSAUT INDUSTRIEL

L'offensive du groupe De Benedetti sur la Société Générale de Belgique a agi comme un révélateur : plus aucune entreprise ne peut vivre à l'abri des frontières nationales. Ce défi ne semble pas encore compris par tous les chefs d'entreprise. Selon une étude de l'U.C.L., ils ne seraient que 43 % en Belgique à juger prioritaire la préparation de 1992. Pourtant ceux qui ne se seront pas réveillés à temps risquent bien d'être balayés : l'industrie européenne ne peut plus se payer le luxe de sa division et de sa dispersion.

Réveil

Cette prise de conscience est récente. Malgré la création du marché commun en 1958, les Etats membres ont continué à développer des politiques industrielles purement nationales basées sur la concurrence plutôt que la complémentarité. Prenons l'exemple de la machine-outil, qui joue un rôle décisif dans l'équipement de nombreuses branches

industrielles. Pendant longtemps, l'Europe y a tenu une place prépondérante sur le marché mondial. Mais, entre 1971 et 81, sa part est passée de 40 à 28 %. Que s'est-il passé ? Pour faire face à la mutation technologique, avec l'apparition des machines à commande numérique puis des robots, les fabricants européens auraient dû mettre en commun leurs efforts de recherche. Or, plusieurs d'entre eux ont préféré s'allier avec les concurrents japonais sapant ainsi les efforts menés par les autres !

Une stratégie aussi suicidaire est dénoncée depuis 1983 par la „Table ronde des industriels” qui regroupe 17 dirigeants des plus grandes entreprises d'Europe (Fiat, Philips, Saint-Gobain, Siemens, Volvo, etc.), qui se sont engagées à coopérer entre elles. Ce groupe a lancé plusieurs projets concrets comme l'organisation „Euroventures” qui accorde des capitaux à risque et une aide logistique au PME engagées dans les technologies de pointe.

L'heure des choix

Une des faiblesses majeures de l'industrie de la CE est aussi sa dispersion. C'est comme si les gouvernements n'avaient pas voulu comprendre l'objectif éco-

nomique du Traité de Rome qui, en créant une zone de libre-échange, devait favoriser les phénomènes de spécialisation. Or, les interventions publiques ont conduit à un mouvement inverse. Ainsi, alors que le Japon réalise son excédent commercial avec seulement 4 familles de produits, les pays européens fabriquent et exportent à peu près de tout. Mais comme aucune zone du monde ne dispose de moyens financiers pour soutenir une concurrence aigüe dans tous les secteurs, les parts de marché de l'Europe ne cessent de diminuer. Ce n'est que dans des branches à faible croissance (textiles, cuir, meubles, produits alimentaires) que la CE réalise des performances. Mais pour combien de temps encore ?

Ce refus de la spécialisation se retrouve aussi dans la structure de ses groupes industriels et financiers, qui ont opté pour le conglomérat multi-produit (telle la Générale) plutôt que l'intégration verticale. Cette dispersion explique qu'on ne retrouve que deux groupes européens (Shell et British Petroleum) parmi les premiers producteurs mondiaux.

Transparence

La survie économique de la CE passe donc par une plus forte

BELGIQUE

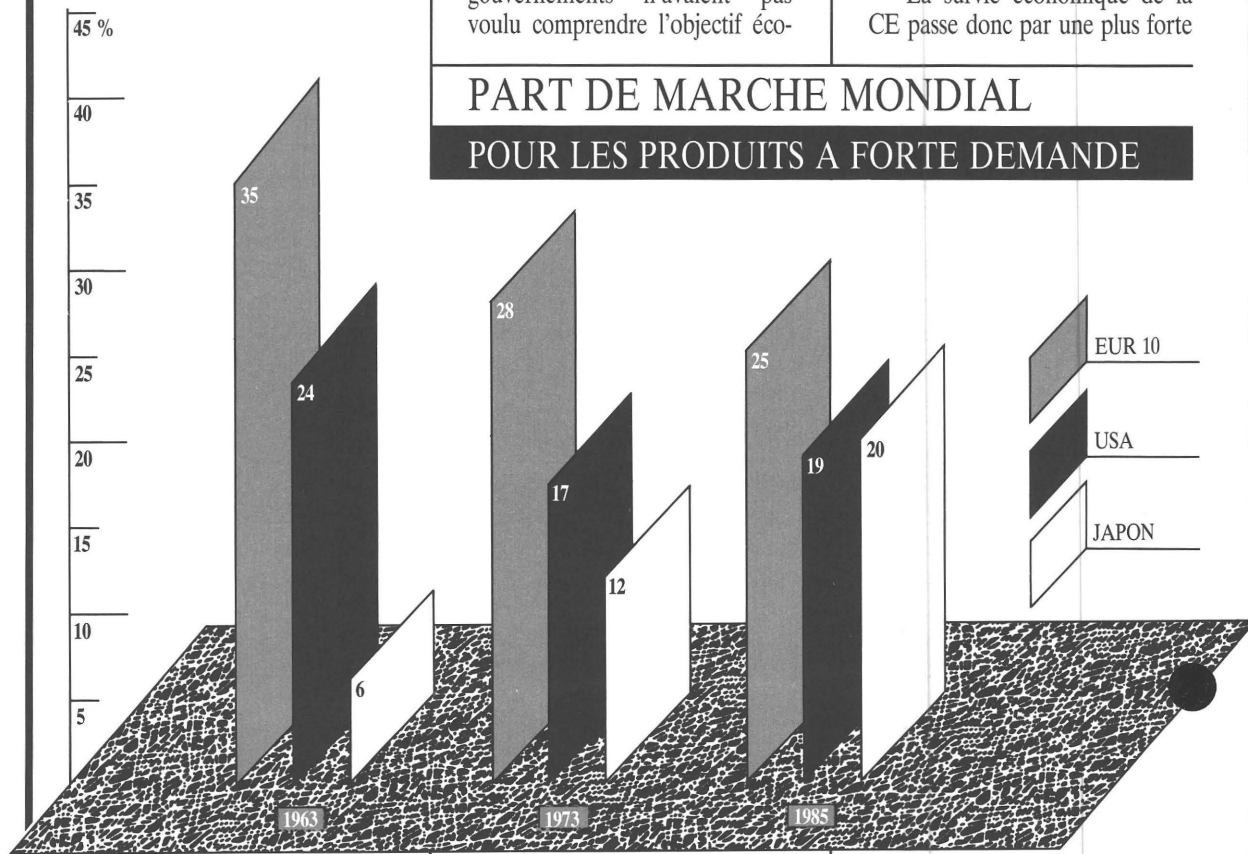
FONDS REGIONAL : Des projets vont recevoir une subvention de 121 millions de FB du Feder. 59 millions iront à des projets industriels en Flandre (secteur pharmaceutique, circuits imprimés et matières plastiques haut de gamme). Les projets d'infrastructure recevront 23 millions de FB en Flandre et 40 millions en Wallonie (centres d'entreprises à Geel, Ypres et Liège et volet tourisme du programme de développement intégré du sud-est du pays).

PME : La Banque européenne d'investissement va accorder un prêt de 500 millions de FB pour des investissements de PME en Belgique. En outre, le FEDER a accordé pour le développement des PME belges, 924.625 de FB au projet transfrontalier Euregio Meuse-Rhin et 44,5 millions de FB pour le démarrage et le fonctionnement pendant 2 ans du centre d'entreprise et d'innovation à Geel.

Minerval : la Cour condamne. La Belgique, qui impose depuis 1976 un droit d'inscription plus élevé aux étudiants étrangers et donc à ceux de la CE, s'est vue une nouvelle fois condamnée par la Cour de justice européenne, le 1er février 88. Elle devra abroger cette pratique discriminatoire inscrite dans une loi en 1985, tant pour la formation universitaire que de type professionnel. La Cour n'a toutefois pas condamné la Belgique à rembourser toutes les sommes indûment perçues depuis 1976 (environ 5,5 milliards de FB rien que pour les universités !). Le remboursement se limitera aux étudiants qui ont introduit une action en justice avant ce dernier arrêt de la Cour.

Taxe à l'immatriculation

La Cour a également condamné la Belgique pour avoir



concentration de ses entreprises et une meilleure orientation vers les secteurs porteurs d'avenir, notamment l'aéronautique, les communications, la chimie et l'industrie pharmaceutique où elle garde une bonne position sur le marché mondial. Mais concentration ne signifie pas la création d'oligopoles monopolisant les débouchés. L'unification du grand marché européen devra se faire dans la transparence : l'affaire de la Générale montre l'urgence d'adopter une réglementation communautaire sur les fusions et concentrations d'entreprises, permettant à la Commission d'exercer un contrôle. „Il faut notamment qu'on puisse savoir, notait récemment le commissaire Willy De Clercq, s'il s'agit d'une opération financière, voire purement spéculative, ou si le but de l'acheteur est, au contraire, de nouer des liens solides et durables avec la société qu'il convoite". Une plus grande cohérence dans la politique industrielle de la CE est bien le grand défi de 1992.

LA GRANDE EUROPE

Le grand marché de 1992 ne laisse personne indifférent. A commencer par nos plus proches voisins, les pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange, créée en 1960, et qui comprend l'Autriche, la Suisse, l'Islande et les pays Scandinaves) qui craignent d'être pénalisés en restant en dehors de ce marché de 320 millions d'habitants. Telle n'est pas la volonté de la CE qui, au cours d'une réunion ministérielle entre les deux parties le 2 février à Bruxelles, s'est engagée en faveur d'un renforcement des relations.

„Succes-story"

Les relations entre la CE et l'AELE n'ont cessé de se développer depuis la signature d'accords de libre-échange en 1972 et 73. Le commerce a quintuplé en l'espace de quinze ans pour atteindre 170 milliards d'Ecus en 1986. Les



Paysage de Finlande

six pays de l'AELE achètent un quart des exportations des Douze (plus que le Japon et les Etats-Unis ensemble) et ils leur vendent plus de la moitié des biens qu'ils exportent dans le monde. De plus, cette zone compte parmi les rares où la CE n'a cessé d'enregistrer un surplus commercial (3,5 milliards d'Ecus en 87). Enfin, les six petits pays de l'AELE sont parmi les plus riches du monde : le revenu par habitant en Suisse et en Norvège dépasse celui du Japon et ils connaissent un taux de chômage particulièrement bas (2,8 % en moyenne). De tels partenaires ne peuvent être négligés par la Communauté.

Or, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à un véritable „espace économique européen", objectif fixé par les ministres des deux parties dans la déclaration de Luxembourg en 1984.

Une approche pragmatique

Pour suivre le train du Grand marché, les pays de l'AELE sont prêts à transposer les directives de la CE dans leurs législations. Cela montre à suffisance leur volonté de ne pas être exclus des bénéfices de 1992. Si la Commission ne peut que s'en réjouir, elle n'est pas pour autant prête à accepter que les pays de l'AELE interfèrent dans les décisions de la CE, déjà suffisamment difficiles à prendre à Douze. „Le développement des relations (avec ces pays) ne peut se faire au détriment de l'autonomie de décision de la Communauté" a rappelé Willy De Clercq, commissaire européen chargé du Commerce, à la veille de la rencontre du 2 février.

C'est donc sur une base prag-

matique que la coopération sera renforcée. Déjà, des progrès ont été réalisés depuis la déclaration de Luxembourg, notamment avec la création d'un régime commun de transit.

Dans le domaine des nouvelles technologies, les deux zones coopèrent déjà étroitement à la définition de normes communes. Il est aussi prévu que les pays de l'AELE pourront participer aux programmes technologiques de la Commission, ainsi qu'à Eurêka.

Priorités

La réunion ministérielle du 2 février a donné la priorité immédiate à trois objectifs : simplifier les règles d'origine dans le cadre de l'union douanière, lutter contre la contrefaçon et uniformiser les standards. Pour la suite, les pays de l'AELE souhaitent particulièrement coopérer avec la CE dans l'ouverture des marchés publics et la libéralisation des mouvements de capitaux et des services, deux domaines clés de 1992. Une coopération renforcée est aussi prévue dans le domaine de l'éducation, du contrôle des aides d'Etats, de certains aspects de la taxation indirecte ainsi que de l'allégement des contrôles douaniers sur les personnes. „J'ai toute confiance que nos relations avec les pays de l'AELE se développeront de manière harmonieuse" a conclu W. De Clercq. „Nous sommes convaincus que l'achèvement du marché unique leur sera bénéfique. En aucun cas, la Communauté ne deviendra une zone isolée et protégée".

● ● ●
maintenu, par la loi du 31 juillet 1984, le prix de catalogue comme base pour l'imposition des voitures neuves. La Belgique avait déjà été condamnée en 1984 pour ne pas s'être conformée à la directive qui prévoit que la TVA doit être calculée sur le prix d'achat réel de la voiture. Le gouvernement avait dès lors institué une taxe à l'immatriculation qui revenait dans les faits à maintenir la taxation sur le prix catalogue.

Étiquetage trop tatillon

Une troisième condamnation de la Cour concerne l'étiquetage des fruits et légumes : la Belgique exige des mentions de poids et de quantité pour un nombre plus élevé de produits frais que ne l'autorisent les directives de la CE, ce qui entraîne un surcroît de conditionnement pour les pays exportateurs.

Monopole de la RTT.

La Commission estime que le monopole actuel de la RTT pour l'importation et la vente des modes de transmission des télécommunications ainsi que du premier téléimprimeur constitue une entrave à la libre-circulation des marchandises.

Permis de conduire européen.

D'ici la fin de 1988, les Belges pourront passer un permis de conduire européen valable dans toute la CE. La Belgique se conforme ainsi à la directive de 1980 qui fixe les règles pour harmoniser les systèmes nationaux d'examen.

Déchets nucléaires

La Commission et le Parlement européen ont entamé une enquête sur le trafic de déchets radioactifs entre la firme allemande Transnuklear et le centre de traitement de Mol en Belgique. Si le Traité d'Euratom donne certains pouvoirs de contrôle à la Commission en matière de déchets nucléaires, il n'existe aucune réglementation communautaire sur le transport des déchets faiblement et moyennement radioactifs concernés par cette affaire.

Pas d'aide pour les tapis

La Commission a refusé, le 21 janvier 88, l'octroi d'une aide de 6,8 millions de FB par le gouvernement belge à l'entreprise Roger Vanden Berghe NV de Desselgem. Cette firme est un des dix premiers fabricants européens de fils de polypropylène et de tapis et la Commission a estimé qu'elle n'avait pas besoin d'aide pour développer sa production.



JAPON/CEE : UNE CONFERENCE

L'Institut d'Etudes européennes de l'ULB organise, le 25 et 26 mars 88 à Bruxelles, une conférence sur l'avenir des relations entre l'Europe et le Japon. Prix d'entrée : 6.000 FB (2.000 FB pour les étudiants). Renseignements à l'Institut, 39 av. F.D. Roosevelt, 1050 Bruxelles (tél. 642 30 69).

PUBLICATIONS

• „Financer le progrès” – Ouvrage collectif de l'Institut d'études bancaires et financières (Paris) consacré au financement de l'innovation en France et dans les principaux pays industrialisés. Editions Berger-Levrault.

• „La politique commune des transports de la CEE dans la perspective du marché unique de 1992” – Etude de 600 pages réalisée par le Bureau d'Information Prométhée, rue du Noyer 26 à 1040 Bruxelles (prix : 9.700 FB).

• „Traités instituant les Communautés européennes” – Edi-
•••

VOITURE PROPRE. LA BELGIQUE EN RETARD

En octobre 1988, les voitures pollueront moins. C'est à cette date en effet que les normes limitant les gaz d'échappement, adoptées en décembre 87 par les Douze, entreront en vigueur.

Pollution

Chaque année dans la Communauté, les voitures dégagent dans l'atmosphère, plus de 3 millions de tonnes d'oxydes d'azote, responsables des pluies acides qui endommagent les forêts. Le monoxyde de carbone et les hydrocarbures imbrulés rejetés par les voitures polluent tout autant.

Il existe pourtant un moyen pour lutter efficacement contre cette destruction de l'environnement : le pot catalysateur – rendu obligatoire aux Etats-Unis, au Japon et, depuis 1983, en RFA – permet de filtrer les gaz d'échappement. Ainsi, les émissions d'oxydes d'azote des automobiles américaines ont pu être réduites à 1,5 million de tonnes par an. De

plus, le catalysateur ne peut fonctionner avec l'essence ordinaire, qui contient du plomb, lui aussi très néfaste pour la santé humaine.

La bataille des „petites”

L'introduction de normes anti-pollution dans la CE a pourtant suscité une forte opposition des fabricants de petites cylindrées (60 % du parc communautaire). Le pot catalysateur diminue en effet les performances des petites voitures „nerveuses”. De plus, il augmente d'environ 5 % le prix de vente des véhicules, sans compter le prix plus élevé de l'essence sans plomb (10 % en Belgique).

Vu les réticences exprimées en particulier par l'Italie et la France, le Conseil a accepté de fixer, dans un premier temps, des normes bien moins sévères pour les voitures de moins de 1400 cc. Elles devront toutefois, selon une proposition récente de la Commission, se conformer en 1992 aux normes imposées aux moyennes cylindrées dès octobre prochain. A cette date, les mesures européennes permettront de réduire de moitié environ la pollution émise par les petites voitures.

Essence propre

Les écologistes critiquent toutefois la faiblesse des normes fixées par la CE qui permettront aux

fabricants d'avoir recours à des techniques de mélange pauvre plutôt qu'au catalysateur bien plus efficace mais plus cher. Dès lors les consommateurs ne seront incités à acheter une voiture équipée d'un catalysateur, dont la consommation d'essence sans plomb coûtera aussi plus à leurs bourses. A moins que tous les Etats membres ne jouent, comme la RFA, la Suisse ou les Pays-Bas, la carte de l'essence propre en la rendant meilleur marché par une détaxation. C'est sans doute la seule politique qui inciterait les pompes à essence belges, dont seulement 5 % offrent actuellement de l'essence sans plomb (principalement le long des autoroutes pour la clientèle allemande et hollandaise) à se mettre à l'heure propre. Mais pour cela, il faudrait que les rentrées fiscales acceptent de céder le pas devant la sauvegarde de notre environnement et de notre santé.

NOCIVE CIGARETTE

Savez-vous que le tabac est la première cause du cancer ? Chaque année dans la CE, 20.000 personnes meurent de sa consommation. Environ 30 % des Européens fument régulièrement, a expliqué le Commissaire Manuel Marin, en présentant, le 21 janvier, de nouvelles mesures. Ainsi, tous les paquets devront indiquer, comme c'est déjà le cas en Belgique, que le tabac nuit à la santé. De plus, la Commission propose de fixer un maximum de 15 mg de goudron par cigarette pour 1993 et de 12 mg pour 1995. Cette adaptation sera difficile pour les producteurs du Sud de l'Europe où le tabac contient le plus grand pourcentage de goudron : la Commission les aidera à se reconvertir vers d'autres variétés ou ... vers d'autres cultures moins nocives !

AU JOUR LE JOUR

■ 18 janvier

Environnement - Suite au trafic de déchets nucléaires découvert entre la Belgique et la RFA, la Commission annonce qu'elle examinera l'opportunité de proposer une directive communautaire concernant les déchets.

■ 20 janvier

Santé - La Commission propose de limiter la teneur en goudron des cigarettes à 15 milligrammes (mg) par cigarette d'ici l'an 1992 et à 12 mg d'ici 1995. Les avertissements sur les paquets de cigarettes seront aussi harmonisés.

Agriculture - Les Douze approuvent unanimement le principe d'un programme de „gel des terres”. La RFA et la France maintiennent de fortes réserves sur les „stabilisateurs” des dépenses agricoles.

Japon - Le commissaire Willy De Clercq déplore l'augmentation de 20 % en 1987 de l'excédent commercial enregistré par le Japon avec la CE, qui a atteint 20 milliards de dollars.

■ 2 février

Réforme de la CE - Les ministres des Affaires étrangères, réunis en conclave pour préparer le Sommet européen, marquent leur accord pour la création d'une réserve d'1 milliard d'Ecus destinée à compenser les effets de la baisse du dollar sur le budget agricole de la CE. Peu de progrès, en revanche, sur les autres dossiers (ressources propres, Fonds structurels, etc.).

AELE - Les ministres des Affaires économiques de la CE et des pays de l'AELE (Suisse, Autriche, Islande et pays Scandinaves) adoptent une déclaration commune sur le renforcement de leurs relations dans la perspective de 1992.

Marché intérieur - Les Douze débattent des modalités d'application du brevet et de la mar-

que communautaire. Une solution est recherchée pour permettre l'entrée en vigueur de la Convention de Luxembourg sur le brevet communautaire (1984) malgré qu'elle n'ait pas encore été ratifiée par l'Irlande et le Danemark.

Agriculture - Selon un sondage „Eurobaromètre”, les Européens sont favorables à la poursuite de la politique agricole commune si elle contribue à la sauvegarde de l'environnement. Mais 59 % s'attendent à une grave crise sociale et politique dans le monde agricole.

■ 3 février

Environnement - La Commission propose d'imposer en 1992 aux petites voitures les normes anti-pollution valables dès octobre 88 pour les moyennes cylindrées.

■ 4 février

PME - La Commission lance „Europartenariat 88” en Irlande, une action pilote pour stimuler la coopération entre PME locales et d'autres Etats membres.

■ 12 février

Réforme de la CE - Les chefs d'Etat et de gouvernement parviennent, après deux jours de discussion à Bruxelles, à un accord sur le „plan Delors pour réussir l'Acte unique” : de nouveaux moyens budgétaires sont donnés à la CE mais les dépenses agricoles seront mieux maîtrisées, tandis qu'un effort de solidarité important est consenti en faveur des régions en retard de développement, grâce à un doublement d'ici 1993 de l'enveloppe des Fonds structurels.

● ● ●

tion abrégée de 650 pages, disponible, au prix de 650 FB, à l'Office des publications de la CE, rue Mercier 2, L-2985 Luxembourg.

● „Rapport économique annuel 1987-1988” : Etude de la Commission sur la situation économique de la CE et les politiques des Etats membres. Disponible auprès de l'Office des publications de la CE. Abonnement (4 numéros par an) : 2.300 FB.

● „Les dynamiques du développement local. Douze régions d'Europe au banc d'essai” - Dossier de 38 pages examinant des actions locales de lutte contre le chômage. Publié par „Elise”, 38 rue Vilain XIV, B-1050 Bruxelles (prix : 220 FB).

LES BASES DE DONNÉES DE LA CE

Dans son souci de mettre l'information sur les Communautés européennes à la portée de tous, la Commission a développé une vingtaine de bases de données accessibles au public. En voici la liste.

Pour y accéder, on peut s'adresser aux data-rooms de la Commission européenne (chaque direction générale en possède une) et au Service central de documentation situé Av. du Cortenberg 1 à 1049 Bruxelles (bureau 103, tél. (02) 236 08 23). Ceux qui disposent d'un abonnement au réseau de transmission de données peuvent entrer directement en communication avec les serveurs des bases de données dont les adresses peuvent être obtenues auprès de la Commission.

■ **AGREP** • Agriculture. Recherches en agriculture, en cours de réalisation dans la CE, qui font l'objet d'un financement

public. Accès payant via „Data-centralen”.

■ **AGRIS** • Agriculture. Données bibliographiques sur l'agriculture et le développement rural. Accès payant via „Irs”.

■ **BROKERSGUIDE** • Courtiers en information. Répertoire des „courtiers” en information de la CE, sociétés qui offrent des services d'information payants, notamment des recherches dans les bases de données. Accès gratuit via „Echo”.

■ **CCL-TRAIN** (Common Command Language) • Base de formation. Elle permet aux utilisateurs de se familiariser avec le langage de recherche utilisé sur „Echo”. Accès gratuit via „Echo”.

■ **CELEX** (Communitatis Europae Lex) • Droit. Législation de la CE, actes des institutions, jurisprudence, ques-

tions parlementaires et dispositions nationales d'exécution des directives européennes. Accès payant via „Credoc” ou „Bistel”.

■ **COMEXT** • Commerce extérieur. Statistiques de la CE et des Etats membres pour les 3 dernières années. Accès payant via „Cisi-Wharton”.

■ **CRONOS** • Economie. Principales données macroéconomiques de la CE (comptes nationaux, énergie, commerce, etc.). Accès payant via „Cisi-Wharton”.

■ **DIANEGUIDE** • Bases de données. Informations sur les bases de données de la CE et des pays européens qui font partie du réseau Euronet/Diane (Direct Information Access Network for Europe). Accès via „Echo”.

■ **EABS** (Euroabstracts) • Recherche. Documents publiés depuis 1968 dans le cadre des programmes de recherche scientifique et technique de la Commission. Accès gratuit via „Echo”.

■ **ECDIN** (Environmental Chemicals Data and Information Network) • Environnement. Répertoire de plus de 50.000 substances chimiques susceptibles de réagir sur l'environnement. Accès payant via „Data-centralen”.

■ **ELISE** (Echange d'informations sur les initiatives locales d'emploi) Plus de 2.000 références de publications et recherches sur l'emploi dans la CE. Accès gratuit via „Echo”.

■ **ENDOC** (Environmental information and Documentation Centres) • Environnement. Annuaire de quelque 500 centres de recherche et d'informa-

R. SCHUMAN

Le choc d'un „véritable Marché Commun” pour 1992 ne semble sensibiliser que les économistes et industriels, tandis que notre eurobaromètre demeure morose pour nos compatriotes comme pour les 310 millions d'autres citoyens de l'Europe ... parce qu'ils ne savent pas ce que devrait représenter notre Communauté !

La seule réalisation structurée n'en est-elle pas la politique agricole commune qui est devenue si malheureusement Le mauvais exemple, au point que nous en déplorons les premiers signes de „re-nationalisation”.

L'Acte Unique Européen est certes venu combler le seul défaut de notre Traité de Rome : l'absence de finalité propre à la Communauté. Il s'agit donc bien maintenant d'étendre l'économique à la politique et au social, à la recherche et à la monnaie ... mais surtout en l'esprit fédéralisant de Robert Schuman.

(Albert Thomas, Vilvorde)

ESPERANTO

Dans votre numéro 119 d'octobre 1987 (p. 7 et 8), vous donnez une excellente vue d'ensemble du programme ERASMUS.

Un tel programme pose un gros problème dont on parle très peu : le problème de la langue. Une bourse est naturellement prévue pour des frais tels que ceux d'un cours de langue, qui peuvent parfois être considérables, mais le problème réside dans le choix de cette langue. Combien d'étudiants français vont par exemple apprendre le grec, le danois, le néerlandais ou le portugais ? Il semble qu'il y ait un mouvement à sens unique vers les pays dont la langue a une aire de diffusion étendue et que, parallèlement, les universités où l'enseignement est dispensé dans une langue moins répandue soient négligées.

La seule solution consiste, selon moi, à développer la connaissance de l'espéranto, qui donnerait les mêmes chances à tous les pays.

(Yvan Peeters, Ham-sur-Heure)

PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission des CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

• L'avenir de l'Europe (Le Courrier ACP-CE, n° 107, janvier-février 1988).

• Catalogue 1979-1987 (Le dossier de l'Europe, 20/87, décembre 1987).

• Objectif 1992 – Recherche et développement technologique pour l'Europe (Le dossier de l'Europe, 1987, décembre 1987).

• Etre Européen (Edition 1987, 23 p.).

• La Communauté européenne et l'environnement (Documentation européenne) 3/1987.

• Nord/Sud – Un Avenir Commun ou pas d'Avenir (Brochure sur l'exposition réalisée par le Parlement européen et la Commission des CE, 1987, 31 p.).

AGENDA

2.3 : Athénée Royal d'Uccle II ; 3.2 : IPES (Wavre) ; Institut d'Etudes Européennes – UCL (Louvain-la-Neuve) ;

4.3 : „H. Pius X-Instituut” (Anvers) ; Institut du Sacré-Cœur (Nivelles) ;

8.3 : „Regina Caelilyceum” (Dilbeek) ;

10.3 : „Antwerpse Volkshogeschool” (o.a.v. „Stichting Lodewijk de Raet” – Anvers) ; Journée d'étude d'étudiants en Sciences Economiques de la KUL (Louvain) et de la RUG (Gand) ;

14.3 : Société de Développement Régional de Flandre Orientale (Gand) ;

15.3 : „Regina Caelilyceum” (Dilbeek) ;

16.3 : Faculté des Sciences Agronomiques de l'UCL (Louvain-la-Neuve) ;

18-19.3 : Réalités Européennes du Présent ;

24.3 : „Sint-Ursula Instituut” (Laeken) ;

28.3 : „Guardini-Instituut” (Bruxelles) ; Actions et Recherches Culturelles – ARC (Verviers) ;

29.3 : Institut Supérieur d'Animation Socio-culturelle des Loisirs et du Tourisme – ISALT (Bruxelles) ;

30.3 : Ecole d'Agriculture (Ciney) ;

7.4 : Association d'Information, d'aide et d'éducation sociale et culturelle pour femme, le couple et la famille (Bruxelles).

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles. tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Photos : ISO Press (p. 1, 2, 5, 6) Graphoui (p. 3)

tion sur l'environnement existant dans la CE. Accès gratuit via „Echo”.

■ **ENREP** (Environmental Research Projects) • **Environnement**.

Inventaire de plus de 45.000 projets de recherche menés depuis 1956. Accès gratuit via „Echo”.

■ **ESPRIT IES-DC** (Information Exchange System)

• **Technologies de l'information**.

Inventaire des projets de recherche soutenus par un financement public, notamment par les programmes Race, Esprit, etc. Accès gratuit via „Echo”.

■ **EURISTOTE** • **Recherches sur l'intégration européenne**.

Répertoire contenant environ 10.000 publications universitaires, venant de quelque 60 pays depuis 1952. Accès gratuit via „Echo”.

■ **EURODICAUTOM**

• **Traduction**. Dictionnaire de traduction dans les 9 langues de la CE de termes scientifiques et techniques et d'abréviations. Accès gratuit via „Echo”.

■ **FSSRS** • **Agriculture**.

Enquêtes menées par la Commission sur la structure des exploitations agricoles. Accès gratuit à certaines conditions via la Commission.

■ **MEDREP** (MEDical REsearch Projects) • **Recherche médicale**.

Recherche en cours dans le domaine bio-médical et sanitaire dans la CE. Accès gratuit via „Echo”.

■ **PABLI** (PAges Bleues Informatisées) • **Développement**.

Projets financés par la CE dans les pays ACP, les pays méditerranéens, d'Asie et d'Amérique latine. Accès payant via „Echo”.

■ **REGIO** • **Economies régionales**.

Statistiques concernant les régions de la CE et projets régionaux financés par la CE. Accès payant via „Cisi-Wharton”.

■ **RURALNET** • **Développement rural**.

Projets locaux, principalement ruraux, de plus de 50 pays. Accès gratuit via „Echo”.

■ **SABINE** • **Nomenclature**.

Nomenclatures statistiques et commerciales. Accès gratuit à certaines conditions via la Commission.

■ **SCAD** (Système communautaire d'accès à la documentation)

• **Actualités de la CE**. Cette base, mise à jour chaque semaine, reprend depuis 1983

les références des principaux actes législatifs des institutions de la CE, de leurs publications ainsi que des articles de journaux traitant de l'actualité communautaire. Accès via la Commission.

■ **SESAME** • **Technologies de l'énergie**.

Projets financés par la CE concernant les technologies des hydrocarbures, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Accès payant via „Datacentralen”.

■ **SIGLE** (System for Information on Grey Literature in Europe)

• **Publications non commerciales**.

20.000 références sur la littérature „grise” de la CE (rapports, actes de colloques, thèses, etc., qui ne peuvent être obtenus par les circuits commerciaux de distribution). Accès payant via „Blaise” ou „Inka”.

■ **TED** (Tenders Electronic Daily) • **Appels d'offres**.

Appels d'offres publics de la CE, des Etats membres, des pays ACP, du Japon, d'Amérique du Nord et des pays scandinaves. Mise à jour quotidienne. Accès payant via „Echo”.

■ **THESAURUS** • **Terminologie**.

Dictionnaire du „jargon” communautaire et des nouveaux termes administratifs apparus aux USA et au Canada. Accès gratuit via „Echo”.